



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/22/0538 du 5 juin 2024, le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a accordé

à la société Met-LUX SA l'exploitation de dépôts de substances et mélanges liquides classés comme dangereux sur leur site à Lamadelaine, avenue de l'Europe n° 1, PED.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 13 juin au 23 juillet 2024 inclus).

Pétange, le 7 juin 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,